



2010 - AVIS AUX NAVIGATEURS N° 12

**RÉGION MAISONNEUVE
SECTION MONTRÉAL-LAC ONTARIO**

Interface aux écluses sous le niveau de sûreté MARSEC 1

Les procédures suivantes sont applicables pour un niveau de sûreté maritime MARSEC de niveau 1. Les changements aux procédures seront communiqués au même moment qu'un changement du niveau MARSEC.

Il est obligatoire d'expédier une demande complétée, soit par télécopieur au (450) 672-3668 ou par Internet via le site web de la Voie maritime, à la corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent, avant chaque interface aux écluses, en utilisant le formulaire ci-joint. Cette demande devra être envoyée suffisamment d'avance pour que le coordonnateur des services maritimes en devoir puisse l'approuver avant de procéder avec l'interface.

Selon le règlement sur la sûreté du transport maritime, il est obligatoire pour toute personne accédant à nos écluses d'avoir une carte d'identité avec photo. Il est également obligatoire que le navire consente à l'interface. Ce consentement sera obtenu par communication radio VHF avec le navire par le personnel du centre des opérations ou de l'écluse en question. Si le navire ne consent pas à l'interface, elle n'aura pas lieu et les personnes et véhicules présents pour celle-ci devront quitter l'écluse immédiatement.

Il est interdit de laisser des colis sans surveillance à nos écluses. Les colis ou marchandises doivent toujours être surveillés par leur propriétaire ou livreur. Il est interdit de laisser des colis à notre personnel pour qu'ils soient livrés ou ramassés ultérieurement. Nos employés ne peuvent prendre possession, transmettre ou conserver des colis.

Seules les personnes qui interfacent avec le navire peuvent accéder à la ZONE RESTREINTE, laquelle se trouve le long du navire, pendant que celui-ci est dans l'écluse. Cette zone est délimitée par la ligne jaune le plus loin du navire (5 mètres). Les personnes et véhicules qui interfacent avec le navire doivent demeurer à l'extérieur de cette ligne jaune jusqu'à ce que le personnel de l'écluse donne la permission d'y accéder sous leur supervision. La permission d'accéder à cette zone sera donnée seulement lorsque le navire sera adéquatement amarré en position finale. Les véhicules doivent se positionner le plus loin possible des câbles d'amarrage.

../2



The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System
Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent

2/..

L'interface sera annulée si les règlements sur la sûreté du transport maritime et de santé sécurité ne sont pas respectés.

Les personnes se présentant à l'écluse de Saint-Lambert devront signaler leur présence au personnel de l'écluse à l'aide du téléphone à la barrière n° 2 et attendre à l'extérieur de l'écluse que le navire en question soit attaché. Lorsque le navire sera attaché, le personnel de l'écluse ne fera entrer que les personnes et véhicules qui ont affaire au navire pour procéder aux vérifications et permettre l'interface.

Les personnes se présentant aux écluses de Côte Sainte-Catherine, Beauharnois (écluses n° 3 et 4) et Iroquois seront admis à l'écluse pour vérifications avant l'arrivée du navire pour ensuite attendre dans une zone d'attente désignée. Les personnes et véhicules ne pourront circuler à l'extérieur de cette zone d'attente désignée pour des considérations de sécurité et sûreté. L'accès aux édifices des écluses n'est pas permis, ceux-ci faisant partie des zones restreintes.

LIVRAISON DE PROVISIONS ET MARCHANDISES AUX ÉCLUSES :

Il est interdit d'utiliser les grues à provisions ou les mâts de charge des navires étrangers. Par contre, une autorisation écrite peut être donnée afin d'utiliser les grues à provision des navires de la flotte domestique.

Le temps de chargement des provisions à bord du navire ne doit pas excéder le temps d'éclusage normal, quelle que soit l'écluse, de façon à ne pas causer de délai à un autre navire. Selon la densité de la circulation maritime, lorsque cela ne cause pas de délai à un autre navire, un temps raisonnable sera alloué pour le chargement, tel que planifié par le centre des opérations et selon l'approbation du coordonnateur des services maritimes.

L'opération de transbordement continuera à l'écluse suivante si, selon l'opinion de l'éclusier de la Voie maritime, l'opération ne peut être complétée à la première écluse.

Les membres d'équipage du navire seront requis pour aider à l'opération de transbordement. Il est important de noter que les membres d'équipage attirés à l'opération d'amarrage dans l'écluse doivent demeurer sur le navire lorsque celui-ci est dans une écluse, tel qu'indiqué au règlement n° 46 de la Voie maritime.

La marchandise devra être emballée dans des contenants appropriés pour en faciliter la manutention (moins de 25 kilos). Toutes marchandises ne pouvant être manutentionnées à main (excédant 25 kilos) devront l'être à l'aide d'une grue mobile sur camion à partir du bajoyer, suite à une demande spécifique du livreur.

.../3

The St. Lawrence Seaway Management Corporation
Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent

Région Maisonneuve
151, rue de l'Écluse
St-Lambert, Québec
J4R 2V6

Tél : (450) 672-4115 Fax : (450) 672-8493

Niagara Region
508 Glendale Avenue
P.O. Box 370
St-Catharines, Ontario
L2R 6V8

Tél : (905) 641-1932 Fax : (905) 641-5721



The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System
Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent

3/..

Une permission spéciale devra être obtenue et des précautions adéquates devront être prises pour toute livraison de contenants pressurisés (oxygène, acétylène ou toute autre matière dangereuse ou toxique, ou produit chimique). Les cylindres de gaz doivent être attachés sur les appareils appropriés (voir dessin ci-joint). Ils doivent être manœuvrés par deux livreurs et par deux membres d'équipage à bord du navire (voir note à la fin).

La livraison de grandes quantités de cylindres de gaz comprimé sera permise seulement lorsqu'ils seront contenus dans une "cage" métallique appropriée et selon les standards de l'industrie.

L'usage d'un camion avec grue (boom truck) sera autorisé pour placer la cage contenant les cylindres sur le pont du navire. La manutention des cylindres pleins et le remplacement par les vides seront effectués lorsque le navire est en transit entre deux écluses, ceci afin de donner un temps raisonnable à l'équipage du navire tout en évitant les retards dans l'éclusage.

La manutention des cylindres de gaz comprimé doit être effectuée de façon sécuritaire et selon les règles de sécurité appliquées dans l'industrie.

Le personnel en nombre adéquat sera fourni par le livreur, selon la quantité de marchandises à livrer et devront avoir reçu une formation appropriée, avoir une bonne connaissance des environs des écluses et être informés des méthodes et procédures sécuritaires lorsque sur la propriété de la Corporation. Ces personnes devront aussi avoir une forme physique appropriée pour manutentionner les marchandises normales sans appareil de levage.

Le personnel effectuant la livraison doit porter chapeau et bottes de sécurité en tout temps et tout autre équipement de sécurité requis selon le matériel à charger. La réglementation du Conseil du travail du Canada s'applique en cas d'accidents, incidents ou blessures sur les propriétés de la Corporation. La livraison peut être interrompue à tout moment si un éclusier de la Voie maritime juge que les pratiques sécuritaires de travail ne sont pas suivies.

La livraison de barils de deux cents (200) litres de pétrole ou tout autre produit chimique ne sera pas autorisée dans une écluse sans arrangement préalable et avec l'équipement autorisé.

Lorsque d'autres navires sont retardés par la livraison de produits, le navire en faute peut recevoir une violation pour n'avoir pas suivi les instructions de transit selon le règlement n° 27.

.../4

The St. Lawrence Seaway Management Corporation
Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent

Région Maisonneuve
151, rue de l'Écluse
St-Lambert, Québec
J4R 2V6

Tél : (450) 672-4115 Fax : (450) 672-8493

Niagara Region
508 Glendale Avenue
P.O. Box 370
St-Catharines, Ontario
L2R 6V8

Tél : (905) 641-1932 Fax : (905) 641-5721



The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System
Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent

4/..

EMBARQUEMENTS / DÉBARQUEMENTS / VISITES :

Les informations requises dans la demande d'interface d'embarquement / débarquements / visites sont la date, le nom du navire, le nom du capitaine du navire, le numéro du télécopieur du navire, de l'agent ou de la compagnie de livraison qui s'occupe du transport des personnes, l'écluse où l'interface aura lieu, l'heure et la date probable d'arrivée du navire à cette écluses, les noms de toutes les personnes qui embarquent / débarquent / visitent.

L'accès à nos structures est possible avec des passes d'embarcation pour les marins de la flotte canadienne seulement. Les personnes devront présenter leur passe de même que leur identification au personnel de l'écluse.

STATIONNEMENT À NOS ÉCLUSES :

Aucun stationnement ne sera permis sur les terrains des écluses sauf dans de rare cas pour permettre à une personne de faire un travail à bord nécessaire à la navigation, l'entretien ou l'inspection d'un navire. Cette personne devra demander un permis de stationnement d'avance et non pas la journée même du transit et elle devra fournir ses coordonnées où elle pourrait être rejointe à tout moment pour faire déplacer son véhicule immédiatement en cas de changement soudain du niveau de sûreté.

NOTE SUR LA SÛRETÉ :

Toutes nos écluses sont désignées comme des installations maritimes avec des zones contrôlées et réglementées par Transports Canada. La Voie maritime utilise le système de sûreté à trois niveaux, tel que requis par Transports Canada, et désigné « MARSEC ». Il y a trois niveaux de sûreté MARSEC selon le règlement sur la sûreté du transport maritime de Transports Canada. Ces niveaux sont MARSEC 1, MARSEC 2 et MARSEC 3. Le niveau de sûreté MARSEC 1 est le niveau auquel les procédures de sûreté minimales sont maintenues en permanence. Le niveau de sûreté MARSEC 2 est le niveau auquel des procédures de sûreté additionnelles à celles du niveau MARSEC 1 sont maintenues pendant une période limitée en raison d'un risque accru de menace contre la sûreté ou d'incident de sûreté. Le niveau de sûreté MARSEC 3 est le niveau auquel des procédures de sûreté additionnelles à celles des niveaux MARSEC 1 et MARSEC 2 sont maintenues pendant une période limitée lorsqu'une menace contre la sûreté ou un incident de sûreté est probable ou imminent, bien qu'il puisse ne pas être possible d'identifier la cible précise. Le niveau MARSEC est dicté par le Ministre des transports du Canada. La Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent peut aussi en tout temps mettre en place ses mesures pour un niveau de sûreté MARSEC supérieur à cause de risques ou menaces.

Région Maisonneuve
Le 3 juin 2010

The St. Lawrence Seaway Management Corporation
Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent

Région Maisonneuve
151, rue de l'Écluse
St-Lambert, Québec
J4R 2V6

Tél : (450) 672-4115 Fax : (450) 672-8493

Niagara Region
508 Glendale Avenue
P.O. Box 370
St-Catharines, Ontario
L2R 6V8

Tél : (905) 641-1932 Fax : (905) 641-5721

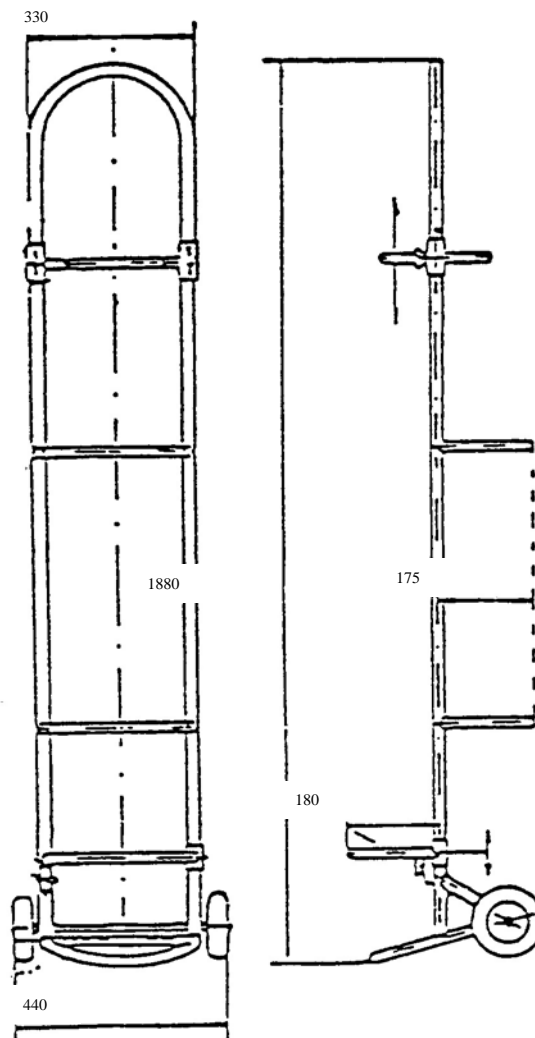


The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System
Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent

**MANUTENTION DE PROVISIONS SUR LES PROPRIÉTÉS
DE LA VOIE MARITIME**

HANDLING STORE PROVISIONS ON SEAWAY PROPERTY

CHARIOT - TROLLEY



The St. Lawrence Seaway Management Corporation
Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent

Région Maisonneuve
151, rue de l'Écluse
St-Lambert, Québec
J4R 2V6
Tél : (450) 672-4115 Fax : (450) 672-8493

Niagara Region
508 Glendale Avenue
P.O. Box 370
St-Catharines, Ontario
L2R 6V8
Tél : (905) 641-1932 Fax : (905) 641-5721



Demande d'interface – Interface Request

Remplir, signer et envoyer par télécopieur au Centre d'opérations de la région Maisonneuve au (450) 672-3668
Complete, sign and send by fax to the Maisonneuve Region Operations Center at (450) 672-3668

Demandé par : Requested by :	Organisme : Organization :
No. tél. : Phone No :	No. télécopieur : Fax No :
Navire : Vessel :	Écluse : Lock : <input type="checkbox"/> SLB <input type="checkbox"/> CSC <input type="checkbox"/> BOH3 <input type="checkbox"/> BOH4 <input type="checkbox"/> IRO
Date d'interface : Interface Date :	HPA d'interface : Interface ETA :

Livraison de marchandises – Stores Delivery

(Selon la circulation / As per traffic)

Poids ou volume approx. : Approximate weight or volume :	Nombre de personnes requises : Number of persons attending :
DESCRIPTION DES PRODUITS LIVRÉS / DESCRIPTION OF GOODS DELIVERED :	
STOCKAGE DES MARCHANDISES / GOODS STORAGE : <input type="checkbox"/> Boîtes/Boxes <input type="checkbox"/> Palettes/Pallets <input type="checkbox"/> Pièces/Parts <input type="checkbox"/> Autres/Others Nombre / Number : _____ _____ _____ _____ Description :	
ÉQUIPEMENT DE CHARGEMENT UTILISÉ / LOADING FACILITIES USED : <input type="checkbox"/> Grue / Shore crane <input type="checkbox"/> Camion grue / Boom truck <input type="checkbox"/> Panneau élévateur / Trunk elevator <input type="checkbox"/> Monte-charge / Lifter <input type="checkbox"/> À la main / By hand <input type="checkbox"/> Autres / Others _____	
AUTRES INFORMATIONS REQUISES / ANY OTHER RELATED INFORMATION :	

Embarquement/Débarquement/Visite – Embarking/Disembarking/Visit

Nom / Name	Embarqu./Embark	Débarqu./Disembark	Visite/Visit
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>